



# SEPANSO

## France Nature Environnement Aquitaine

Reconnue d'Utilité Publique - Affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



*Une force pour la nature*

Monsieur Emmanuel DE OLIVEIRA  
Préfet Maritime de l'Atlantique  
Préfecture Maritime de l'Atlantique  
CC 46  
29240 BREST CEDEX 9

Bordeaux, le 11 mai 2016

N/Réf : 016/036/JMF/KE

Objet : Projet de dragage du Port de Bayonne

Monsieur le Préfet Maritime,

Notre fédération régionale a l'honneur d'attirer votre attention sur le projet de dragage du Port de Bayonne porté par la CCI Bayonne Pays Basque. Après les avis défavorables exprimés dans le cadre de l'enquête publique par nos fédérations SEPANSO Landes et SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, nous tenons, par le document ci-joint, à vous exprimer nos inquiétudes et à vous faire part de nos remarques et de nos questions.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet Maritime, en l'expression de ma haute considération.

Pierre DAVANT,

Président

Copies : - Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
- Madame la Préfète des Landes

**Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest**

Sections : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, SEPANSO Lot-et-Garonne

Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, Cistude Nature, CREAQ, Ocean'Obs

Siège administratif : 1 rue de Tazia - 33800 BORDEAUX – Tél. 05 56 91 33 65 – Fax. 05 56 91 85 75 – [www.sepanso.org](http://www.sepanso.org) – [federation.aquitaine@sepanso.org](mailto:federation.aquitaine@sepanso.org)

## Remarques sur le projet de dragage du Port de Bayonne

Créée en 1970, la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO Aquitaine) est une association sans but lucratif et indépendante de toute organisation politique et religieuse. Reconnue d'utilité publique, elle est agréée par les pouvoirs publics au titre de la protection de l'environnement. Elle fait partie de la confédération FNE Sud-Ouest Atlantique et siège au Conseil Maritime de la Façade Sud-Atlantique.

### *Présentation succincte du projet de dragage*

Le projet de dragage du port de Bayonne a été soumis à enquête publique du 22 février au 22 mars 2016. Le volume de sédiments dragués serait au maximum de 1.025.000 m<sup>3</sup> par an, pendant 10 ans. Il est prévu de draguer annuellement 500.000 m<sup>3</sup> à l'entrée du port et 525000 m<sup>3</sup> dans les chenaux internes de l'Adour pour le compte de la CCI Bayonne Pays Basque (CCI BPB). Les sédiments seraient essentiellement clapés en mer, d'une part au large à 4 km à l'ouest de l'embouchure de l'Adour et d'autre part le long de la plage d'Anglet (Figure 1). Le projet concerne trois sites Natura-2000. Les arguments avancés par la CCI BPB sont, pour le transport maritime, de s'aligner sur ses concurrents, de rentabiliser la drague achetée en 2013 et de lutter contre l'érosion de la plage d'Anglet.

### *Dragages et pollution des vases portuaires*

Les mesures de polluants (métaux lourds, PCB, HAP,...) ont été réalisées, pour les plus récentes en 2013, avec une petite benne de 1,5 litre ou sur des déblais de dragage. En raison des activités portuaires présentes et anciennes (usines d'engrais chimiques, raffineries, aciérie, stockage de produits chimiques station d'épuration de Tarnos), il est douteux que les sédiments portuaires soient « propres » (CCI BPB/Artelia, 2014). A notre avis, la pollution des sédiments est sous estimée à cause d'une procédure d'échantillonnage incorrecte et non actualisée. Incorrecte, car les échantillons auraient dû être prélevés à l'aide d'un carottier pour localiser avec précision les polluants. Non actualisée, car les mesures de 2014 et 2015 sont absentes. Les dragages des zones les plus polluées devraient être confinés afin que les vases remises en suspension ne soient pas une source de répulsion supplémentaire vis-à-vis des poissons migrateurs (saumons, anguilles, aloses, lamproies). L'Agence Régionale de Santé (ARS) recommande pour préserver la qualité des eaux de baignade l'arrêt des dragages et des clapages entre le 15 mai et le 30 septembre. En effet les particules argileuses sont souvent associées à une pollution bactérienne due très probablement à un dysfonctionnement des stations d'épuration. La CCI BPB refuse cette contrainte. Ces travaux de dragage vont dégrader encore un peu plus la qualité des eaux, ce qui est contraire à l'objectif du SDAGE Adour – Garonne. Les eaux de l'Adour par vent dominant peuvent atteindre en moins de 3 heures les plages de Biarritz situées à proximité immédiate d'Anglet comme le montrent les nombreuses images satellites et les mesures océanographiques (Figures 2, 3 et 4).

### *Les clapages*

Deux zones de clapage sont envisagées, l'une à 4 km environ de l'embouchure pour les sédiments vaseux et sablo-vaseux et l'autre le long de la plage d'Anglet pour les sédiments sableux. L'Autorité Environnementale (AE/DREAL) regrette qu'une solution alternative « traitement des sédiments dragués à terre » ne soit pas retenue alors que l'Adour est un axe prioritaire pour la circulation des poissons migrateurs. Cette alternative n'a même pas fait l'objet d'une étude de faisabilité, ce qui est ahurissant. Notons aussi l'absence d'étude d'impact sur les zones de clapage en mer (AE/DREAL, destruction par colmatage de la faune benthique).

Ces clapages iront à l'encontre de la directive européenne DCSMM mise en œuvre par la France, directive qui lui fait un devoir de préserver le bon état écologique des fonds et des eaux marines et littorales. La zone de clapage des vases sur des fonds de -25 m environ, à 4 km de l'embouchure, va être soumise aux fortes houles et par conséquent les sédiments fins seront entraînés vers les plages d'Anglet et de Biarritz. Ils impacteront ainsi les sites Natura 2000.

D'après les mesures réalisées au cours des missions océanographiques Batel (2008-2009) et à l'aide de nombreuses données spatiales (Froidefond, Petus, 2009), l'aire d'influence de la plume turbide de l'Adour est très sous-estimée dans la demande d'autorisation. Elle peut s'étendre au moins jusqu'à Hendaye au sud (Figure 5) et jusqu'à Contis au nord (Figure 3), en période de forts débits fluviaux.

En ce qui concerne les clapages de sables le long du littoral d'Anglet, l'effet positif n'est pas vraiment démontré. Un ré-ensablement de la plage serait peut-être plus approprié.

### *Conclusion*

Cette demande de dragage et de clapage ne semble pas tenir compte de l'environnement et des populations (recommandations de l'ARS et de l'AE/DREAL). Pour les poissons migrateurs, le projet est pire que les demandes précédentes à cause d'une drague que la CCI veut utiliser toute l'année pour une question de rentabilité. Ce projet va à l'encontre des objectifs du SDAGE et de la DCSMM. Il risque d'avoir un impact négatif sur le tourisme balnéaire d'Anglet et de Biarritz. Ce projet est-il définitif ? Ne serait-il pas possible d'y apporter des améliorations ?

### *Documents consultés concernant ce projet*

- 1) Nouvelle autorisation des travaux de dragage d'entretien et d'immersion du Port de Bayonne. CCI/ARTELIA. Référence 87133311. Décembre 2014. 750 pages
- 2) Demande d'autorisation pour les travaux d'entretien du port de Bayonne, commune de Bayonne (64). Avis de l'autorité administrative de l'Etat (AE/DREAL). 30 décembre 2015. Avis 2015-116. 6 pages
- 3) Réponse de la CCI Bayonne Pays Basque à la Préfecture de Région. 3/02/2016. 6p
- 4) Qualité des eaux côtières du sud du Golfe de Gascogne par télédétection spatiale. Thèse de doctorat en physique de l'environnement par C. Petus (Université Bordeaux 1), 2009, n°3943. 409 pages
- 5) SPADYN. Détection des fronts turbides. Programme Tosca/CNES sous la direction de J-M Froidefond, 2010, 26 pages

## Figures

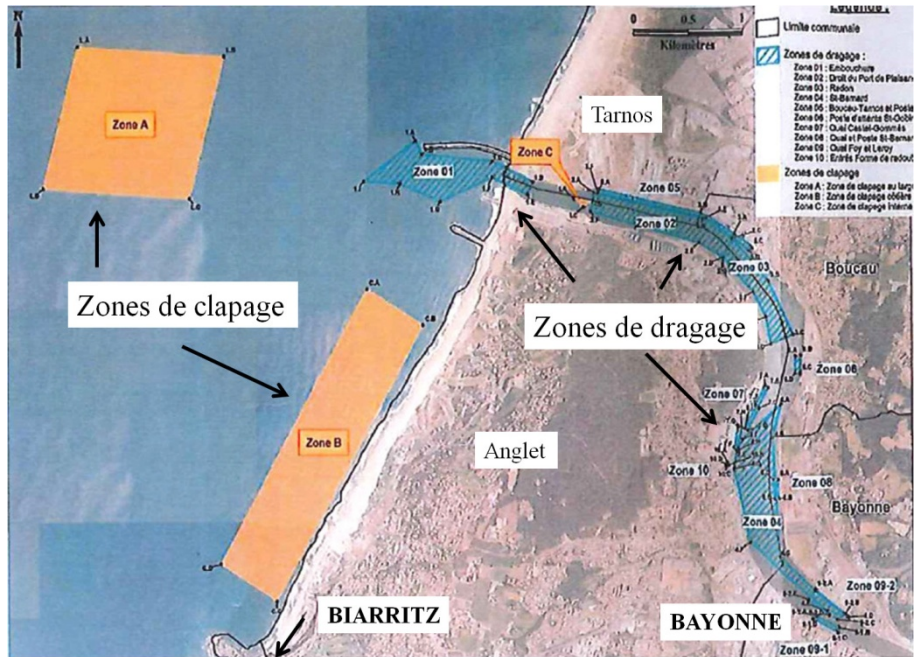


Figure 1. Zones de dragage et de clapage du projet de la CCI Bayonne Pays Basque

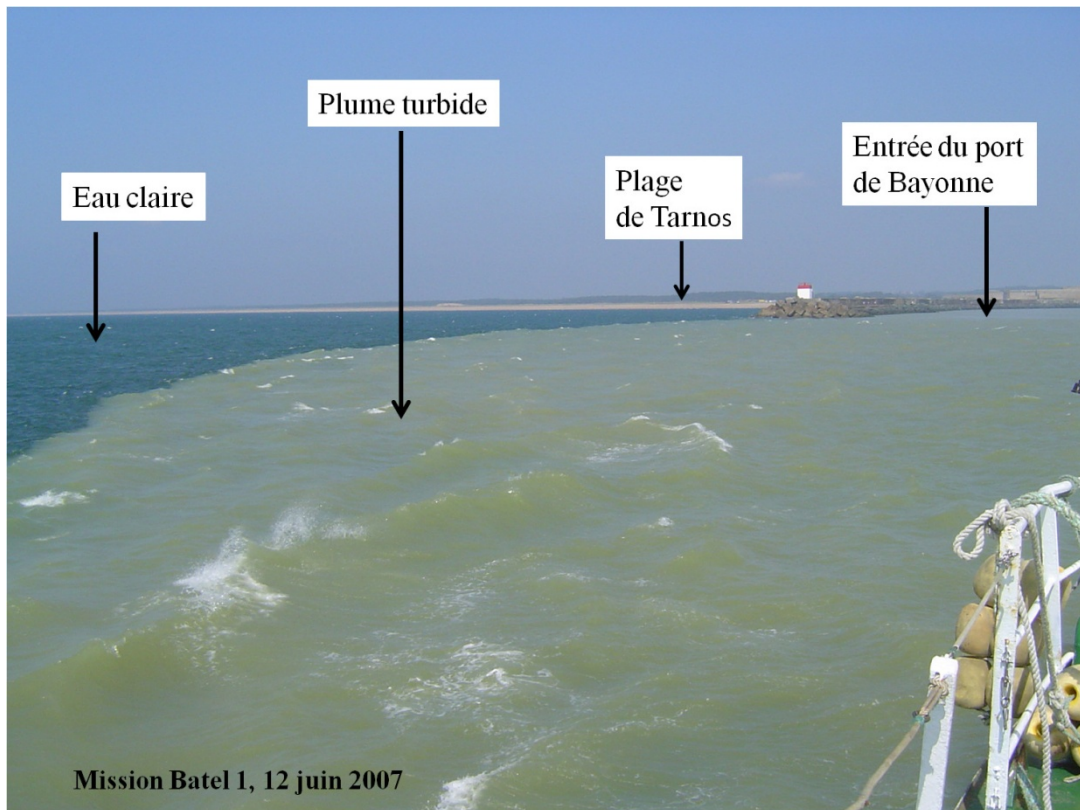


Figure 2. Plume turbide de l'Adour à marée descendante  
(Mission océanographique Batel-1)

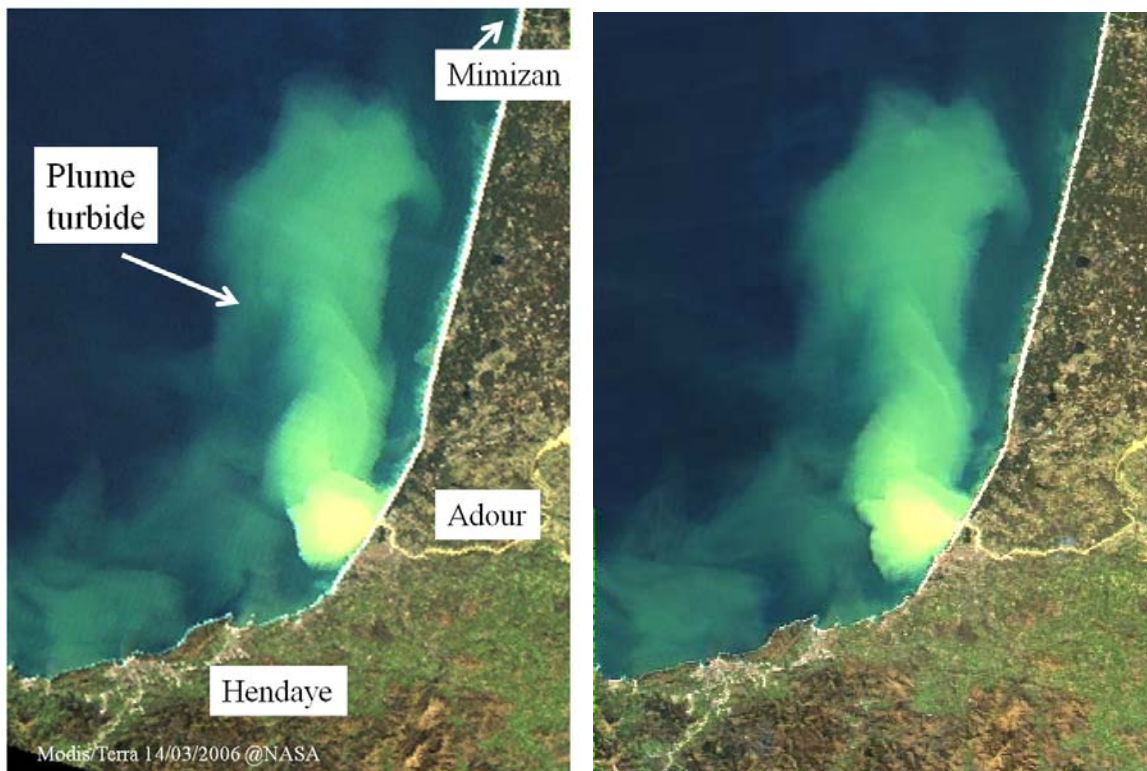


Figure 3. Modis-Terra 14 mars 2006, 11 h 20 TU @NASA Modis-Aqua 14 mars 2006 13 h 00 TU

Le 14 mars 2006, la plume turbide est expulsée vers le sud, mais son extension générale s'est produite vers le nord. Au sud, le front turbide s'est déplacé de 2800 m entre les passages des satellites Modis/Terra à 11 h 20 et Modis/Aqua à 13 h 00 TU (Froidefond, 2010). En jusant, la plume turbide arrive en face du phare de Biarritz en moins de 2 heures (mesures effectuées durant la mission CNRS Batel-1, (Froidefond, 12 juin 2007)

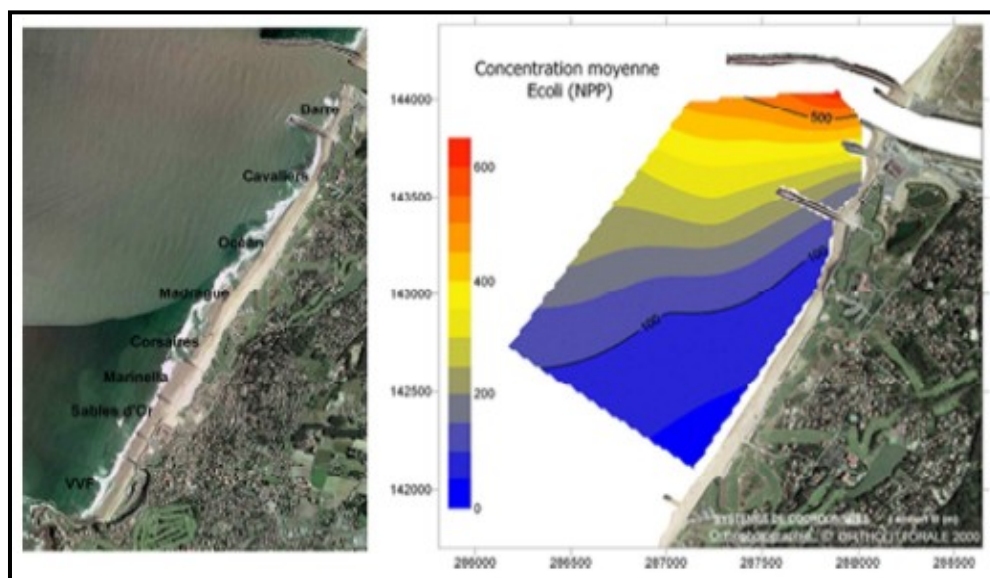


Figure 4. Vue aérienne de la plage d'Anglet et cartographie de la concentration moyenne en *Escherichia Coli* (Bergeron et al., 2007). Celle-ci coïncide avec la plume turbide.

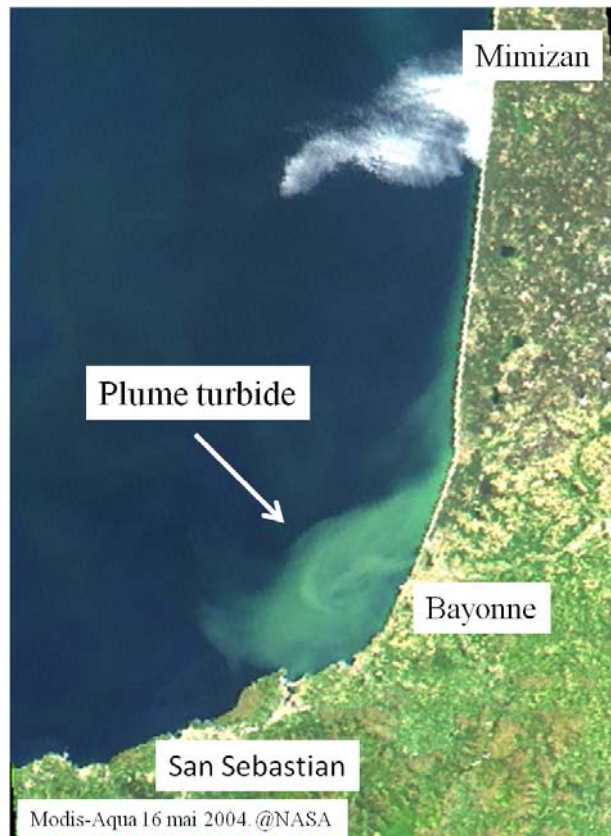


Figure 5. Plume turbide mesurée par le satellite Modis-Aqua le 16 mai 2004. Les turbidités de l'Adour s'étendent des plages de Tarnos jusqu'à Hendaye.